

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

#### Arrêté du 2 mai 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du corps des adjoints administratifs du ministère chargé de l'agriculture

NOR : AGRS1907972A

Le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, notamment son article 10-1 ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'épreuve de l'examen professionnel prévu au 1<sup>o</sup> du I de l'article 10-1 du décret du 11 mai 2016 modifié susvisé pour l'avancement au grade d'adjoint principal de 2<sup>e</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat du ministère chargé de l'agriculture est organisée dans les conditions fixées au présent arrêté.

**Art. 2.** – Sont autorisés à prendre part à l'épreuve, les adjoints administratifs remplissant les conditions fixées au 1<sup>o</sup> du I de l'article 10-1 du décret du 11 mai 2016 modifié susvisé, à savoir les adjoints administratifs ayant atteint le 4<sup>e</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

**Art. 3.** – L'examen professionnel prévu au 1<sup>o</sup> du I de l'article 10-1 du décret du 11 mai 2016 modifié susvisé comporte une épreuve unique orale d'admission.

**Art. 4.** – L'épreuve unique orale d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Cet entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, sur son expérience professionnelle et les fonctions exercées. Cet exposé s'appuie sur une fiche descriptive fournie par le candidat. Il est suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de quinze minutes.

Le modèle de la fiche descriptive est disponible sur le site intranet ou internet du ministère chargé de l'agriculture. Cette fiche est transmise au jury par le service organisateur de l'examen professionnel avant l'épreuve. Le modèle de la fiche descriptive est défini en annexe au présent arrêté.

En vue de l'épreuve unique orale d'admission, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site intranet ou internet du ministère chargé de l'agriculture.

**Art. 5.** – L'épreuve orale est notée de 0 à 20. Seuls sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note, fixée par le jury, qui ne peut être inférieure à 8 sur 20. A l'issue de l'épreuve, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis.

**Art. 6.** – La composition du jury est fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

**Art. 7.** – L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif de 1<sup>er</sup> classe du ministère de l'agriculture et de la pêche est abrogé.

**Art. 8.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 mai 2019.

*Le ministre de l'agriculture  
et de l'alimentation,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service des ressources humaines,*  
J.-P. FAYOLLE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des compétences  
et des parcours professionnels,*  
C. LOMBARD

ANNEXE

Epreuve orale d’admission de l’examen professionnel pour l’accès au grade d’adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe du ministère de l’agriculture

Modèle de fiche descriptive

Examen professionnel pour l’emploi de

.....

ANNEE | | | |

FICHE DE PRESENTATION

Cadre à remplir par le candidat



Nom de famille : .....

Nom d’usage : .....

Prénoms : .....

Direction d’affectation : .....

| EMPLOIS OCCUPES                    |                      |                                           |          |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------|----------|
| Grade                              | Résidence et service | Fonctions exercées (Enumération sommaire) | Périodes |
| I. EMPLOI ACTUEL                   |                      |                                           |          |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| II. EMPLOIS ANTERIEUREMENT OCCUPES |                      |                                           |          |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |
| .....                              | .....                | .....                                     | .....    |

A....., le.....

Signature :